

Légiférer

Expression la plus connue du travail de l'Assemblée nationale, le vote de la loi mobilise les députés tout au long de l'année. Il est le fruit d'un travail complexe, rigoureux, précisément encadré par la Constitution et qui voit chaque député, au sein de celle des six commissions permanentes dont il est membre, participer activement à l'élaboration des textes de loi. Un travail préparatoire complété par les débats en séance où s'exerce pleinement le droit d'amender. En 2003, l'Assemblée a examiné un grand nombre de textes dont l'importance, notamment pour la réforme des retraites, a fortement marqué le débat public.





SOMMAIRE

28-29

DÉCENTRALISATION
ET LIBERTÉS LOCALES

30-31

OUTRE-MER

32-33

VILLE ET
SOLIDARITÉ

34-35

RETRAITES

36-37

SANTÉ PUBLIQUE

38-39

ENFANCE, JEUNESSE,
ÉDUCATION

40-41

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

42-43

JUSTICE
ÉTAT DE DROIT

44-45

CROISSANCE
EMPLOI

46-47

ENTREPRISES ET
SERVICES PUBLICS

48-49

CULTURE
PATRIMOINE

50-51

ENVIRONNEMENT
EAU